



1. Les chiffres

➔ **Toutes les relances et réformes de l'éducation prioritaire ont été faites depuis 1990 à moyens constants, par redéploiement.** La Cour des Comptes regrette, dans son rapport de mai 2010, que le coût réel de cette politique soit « mal connu ».

- L'éducation prioritaire concernait en 2008, dans le public :
 - 3,4% des écoles
 - 4,7% des collégiens en RAR et 15,1% des collégiens en RRS (soit 20,5 % des collégiens) ;
 - seulement 25 lycées
- En 2005, les élèves scolarisés en ZEP et/ou REP représentaient :
 - 20,1 % des collégiens
 - 11 % des lycéens en LP
 - 3 % des lycéens en LGT
- En 2006, la réforme Robien recentre l'éducation prioritaire sur les collèges et leurs écoles. Le ministère distingue désormais :
 - les Réseaux Ambition Réussite (254 RAR dans le public + 11 collèges privés)
 - les Réseaux de Réussite Scolaire (851 RRS dans le public) qui ont vocation à « rentrer dans le droit commun », et donc à sortir de l'éducation prioritaire
- En 2007, 25 lycées sont labellisés « Ambition Réussite » (11 LGT¹, 3 LPO² et 11 LP³), mais sans moyens supplémentaires réels.
- En 2010, sont labellisés 106 « Collèges Lycées Ambition Innovation Réussite » (CLAIR) dans 10 académies. Ce nouveau programme a vocation à être généralisé dès la rentrée 2011 et « à se substituer aux dispositifs d'éducation prioritaire ». Le programme est constitué de 3 volets :
 - recrutement local des personnels sur profil
 - organisation dérogatoire des enseignements et des rythmes scolaires
 - mise en place de « préfets des études »

➔ **L'éducation prioritaire est durement touchée par l'assouplissement de la carte scolaire.**

Sur les 254 collèges publics RAR, par exemple, 186 ont perdu jusqu'à 10% des élèves en 2008, et concentrent davantage encore de difficultés.

Or, d'après les études internationales, la France est le pays où l'écart de résultats entre les élèves favorisés et les élèves défavorisés est le plus important.

¹ Lycée Général et Technique

² Lycée Polyvalent

³ Lycée Professionnel

2. Les conséquences

→ La **réforme de 2006 s'est fondée sur l'idée que l'extension de l'éducation prioritaire était injustifiée**. Elle a donc visé à concentrer les moyens sur les établissements les plus en difficulté. Alors que tous les indicateurs d'environnement social se sont détériorés depuis 2003, les critères qui ont présidé au classement en RAR n'ont pas été choisis pour distinguer tous les établissements concentrant toutes les difficultés, mais pour ne retenir qu'un nombre très limité d'établissements.

→ Bourses au mérite, possibilité de choisir son lycée quand on a mention Bien ou Très Bien au DNB⁴, développement d'internats d'excellence... Ces mesures ne visent qu'à **favoriser une « mixité des élites »**, à ne sauver qu'une poignée d'élèves de milieu populaire « méritants » en les extrayant de leur environnement défavorable quand tous les autres sont cantonnés à leur quartier et au socle commun (« objectif cible » dans leur établissement scolaire).

→ Pour le ministère, la réforme de l'éducation prioritaire fournit **l'occasion d'expérimenter de nouveaux modes de gestion des personnels et de faire éclater toutes les rigidités supposées du système éducatif** (classes, horaires, statuts).

Le nouveau label CLAIR renforce cette logique avec les trois volets annoncés :

- le recrutement local des personnels dans le cadre d'une lettre de mission est une remise en cause du statut au profit du contrat ;
- sous couvert d'expérimentation, les établissements sont incités à faire éclater toutes les règles nationales en matière de programmes, d'horaires, d'organisation pédagogique ;
- les « préfets des études » (CPE ou enseignants), qui auront « l'entière responsabilité sur le plan pédagogique et éducatif » d'un niveau sur l'ensemble de la scolarité, ouvrent à une confusion marquée des fonctions qui fragilise le corps des CPE et étend les missions des enseignants.

3. Les propositions du SNES pour une véritable relance de l'éducation prioritaire

La polarisation sociale renforcée des territoires et des établissements scolaires, la dégradation du contexte social et économique rendent impérative une véritable relance de l'éducation prioritaire.

→ Sont **impératifs** :

- une dénomination unique attribuée sur la base de critères objectifs nationaux transparents ;
- une augmentation, sans redéploiement, des moyens octroyés pour faire reculer sensiblement l'inégalité scolaire.

→ **Centrer les projets pédagogiques sur les apprentissages** en maintenant un haut niveau d'exigence dans le cadre des programmes nationaux suppose de mettre en œuvre des pratiques pédagogiques diversifiées pour permettre à tous les élèves d'entrer dans les apprentissages et dans la culture écrite.

→ Les **dotations** doivent permettre de:

- réduire significativement les effectifs par classe ;
- développer les dédoublements et le travail en petits groupes et renforcer les dispositifs de soutien ;
- mettre du temps à la disposition des équipes pour la coordination pédagogique et les rencontres avec les parents ;
- favoriser l'accès à la culture.

C'est en améliorant leurs conditions de travail que l'on favorisera la stabilité des personnels. La réussite des élèves suppose aussi une plus grande mixité sociale dans les établissements, ce qui passe par une carte des options et des formations sans discontinuité territoriale au moins aussi riche qu'ailleurs.

⁴ Diplôme National du Brevet